



Déclaration liminaire CTPD du 01/07/2008

Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** regrettent que ce CTPD se tienne si tard. En effet nous sommes déjà le 1^{er} Juillet. Cela sent bon les vacances bien méritées par l'ensemble des personnels officiant dans notre beau département. Toutefois les orientations, pour ne pas dire les décisions prises ces derniers temps, justifiaient largement la tenue de ce comité dès le début Juin. Sans parler, qu'aujourd'hui des représentants des personnels sont déjà partis en vacances pour pouvoir assurer un minimum de service public plus avant cet été.

Avec la fusion **DGI/DGCP**, que le **SNADGI-CGT** dénonce sans réserve, un autre chantier fondamental pour notre avenir et plus largement l'avenir de la fonction publique est sur les rails. Vous l'avez compris, Monsieur le Président, **c'est la loi sur la mobilité dans la fonction publique**. En Haute-Loire vous vous présentez, au sein de notre Direction et en direction de la population et des élus, comme le premier partisan de cette loi.

Très tôt, **la section locale du SNADGI-CGT** vous a interpellé sur les dangers réels qui menacent nos statuts, la présence et la qualité du service public et nos emplois.

Votre position et vos déclarations constantes martèlent que **nous, agents de la nouvelle DGFIP ne sommes pas concernés par cette loi sur la mobilité dans la fonction publique** ! Nous serions « protégés », dites vous, par les promesses du ministre du Budget M. Woerth qui en février 2008 assurait qu'aucun agent ne serait contraint à une mobilité non désirée. D'autre part, vous affirmez, tranquillement, que nous, représentants des personnels avons une fâcheuse habitude à noircir les situations.....

Notre réponse, M. le Président/Directeur, puisque les propos de ces 2 fonctions émanent d'une même personne, vous même, est simple. Comment les agents de la **DGFIP** pourraient-ils ne pas être concernés par **une loi qui concerne tous les fonctionnaires** ? Pourquoi notre DG, M. Parini, n'écrit-il pas officiellement cet engagement ? Pourtant dans le même temps, lui aussi, lorsqu'il a reçu nos représentants nationaux déclamaient la même chose. Et puis, admettons que dans le cadre de la fusion nous soyons une exception, après 2011, date de fin prévue de ce regroupement, qu'advient-il ?

Un autre détail chiffonne vos dévoués lorsque vous **vous positionnez en chantre de la mobilité**. La mobilité qui va nous être imposée par cette loi peut être en l'occurrence non choisie, vous le savez. Alors qu'il y a des mobilités, dictées par un choix de carrière dynamique par exemple, qui elles sont un véritable choix individuel et toujours volontaire. La différence fondamentale entre choisie et imposée est doublée par l'aspect financier. En effet si l'agent qui a privilégié son ascension professionnelle par une mobilité voulue engrange de confortables contreparties pécuniaires, les agents qui vont subir la mobilité imposée subiront très souvent des pertes sensibles de pouvoir d'achat. Et que penser, M. le Président, des agents dont le poste sera supprimé et qui au bout de 2 ans n'auront pas trouvé une solution conforme à leur aspiration, ils seront mis en **disponibilité sans traitement**. Traduction, **fonctionnaires au chômage ! ! !** sans aucune rémunération. Extraordinaire comme situation, vous en conviendrez.

Alors souffrez, M. le Président, que beaucoup d'agents de ce département dont vous avez la charge, apprécient très peu votre engagement contre les intérêts de l'immense majorité d'entre eux. Beaucoup d'employés supérieurs partagent l'analyse sur le danger réel de nos statuts, même s'ils ne le manifestent pas ouvertement, et nous le comprenons, car ils ne veulent pas être victimes de pressions supplémentaires.

Lors de la mise en place du grade d'**IDEP**, nous avons dénoncé, confère PV du CTPD, l'absence de règles de gestion. De ce fait le pouvoir discrétionnaire accordé aux directeurs, en matière d'affectation, peut toujours conduire à des dérives préjudiciables pour les cadres. Pourtant à l'époque, les directeurs affirmaient que les affectations locales ne se feraient qu'après un dialogue approfondi avec les agents concernés. Une demande écrite des cadres devait d'ailleurs être mise en place. Les directeurs devant ensuite indiquer sur la demande des cadres concernés les motifs justifiant leur choix. C'était une décision édictée pour enrichir le dialogue entre les cadres et la direction. Qu'en est-il dans notre département ?

Concernant la **mise en place de la DGFIP** elle se fait dans des conditions laborieuses et opaques que ce soit au niveau national où au niveau local.

Nous aimerions savoir quand et comment le reclassement des nouvelles structures (SIP, pôles, etc.) sera effectué.

Depuis le 15 MAI, un grand mouvement de mécontentement s'est développé à la nouvelle **DGFIP**, nous sommes sûrs que cela ne vous a pas échappé. Dans toute la France des actions allant de simples débrayages sur les plages variables à la grève avec mise en place de piquets se sont développées.

En local les agents, réunis en AG, n'ont pas jugé opportun le choix de cette dernière option. Par contre les deux journées de grève, du 15 Mai et du 10 Juin, contre le projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique, ont **dépassé les 65%**, hors cadres A+++, nous installant dans le Top 5 national. Début Juin, en AG, une très grande majorité d'agents du département et sur tous les sites a voté massivement de ne travailler que pendant les plages fixes. A noter que c'était dans tous les services, cela est une véritable preuve d'unité et de solidarité. Le DSF a pu constater le 10 juin lors d'une audience avec une partie des grévistes les capacités d'union de ses protégés. Nul doute qu'il a, peut être, compris qu'ici l'on pouvait avec un discours clair, juste et précis, être aussi efficient sinon plus pour encourager le plus grand nombre à s'investir dans les intérêts communs. L'avenir, avec la mise en place de nouvelles structures, devra en tenir compte pour ne pas provoquer des mouvements d'humeur locaux, hors du commun. Une précision, lors des dernières actions, il a été demandé à l'encadrement de les gérer de manière très stricte. Nous ne sommes pas intervenus directement, mais si certaines rumeurs s'étaient avérées, là nous aurions probablement initié la réplique nécessaire qui aurait pu être assez spectaculaire.

Ces directives venues de la Centrale méconnaissent volontairement l'impact du mouvement social sur l'avancement de certains travaux d'actualité, particulièrement sensibles.....

Toujours concernant le climat social, dont vous vous inquiétez beaucoup, et vous avez raison, il est pour le moins tendu. La pression sur les services et a fortiori sur les agents devient insupportable. On ne travaille plus dans la sérénité, c'est le moins que l'on puisse dire !

A titre d'exemple, la campagne d'émission accélérée doit s'achever impérativement aux dates initialement prévues, quoi qu'il en coûte, quitte à différer d'autres missions ! ! !

Cet exemple illustre bien le fait qu'on est entré dans le **règne de la dictature des indicateurs**, sans prise en compte de la réalité du terrain. De simple outil de pilotage, l'indicateur est devenu progressivement une finalité incontournable. Les directeurs n'ont plus aucune marge de manœuvre, ils sont sous la tutelle totale du DI, qui joue sur la concurrence perverse entre les directions comme levier d'action ! D'une manière générale, on demande aux cadres de faire preuve de davantage de « loyalisme » que de véritable « loyauté ».

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT** ont toujours déclaré que le respect de l'individu et de son labeur est essentiel à leurs yeux. En l'occurrence, actuellement, la personne humaine est trop souvent bafouée et son investissement réel ignoré. Nous ne pouvons l'accepter, car c'est une vraie régression.

Au risque de passer pour des rabat-joie nous sommes dans l'obligation, aujourd'hui encore, d'insister lourdement sur les conditions de travail de beaucoup d'agents dont vous avez la responsabilité. Elles sont tout simplement limitées pour une grande majorité des agents des

nouveaux secteurs accueil-gestion **qui subissent en même temps le rapprochement CDI/CDIF**. C'est une réalité et ce n'est pas vos passages dans ce service peu après nos interventions qui a changé quoi que ce soit. **Alors que penser** de vos propos lorsque vous dites, tranquillement, que vous n'avez pas « **senti le vent de la panique** » même si vous reconnaissez que cela peut être dur pour certains, surtout issus du CDIF ! A la rentrée votre objectif est de mettre en place la mission CDI/CDIF sur le site d'Yssingeaux dès le 1^{er} septembre. Sans ignorer les réels difficultés dues en grande partie par l'absence de personnel qualifié, nous insistons au nom de l'ensemble des agents concernés sur ce site pour ne pas rééditer les erreurs faites au CDI du Puy en Velay. Nous y serons très attentifs comme nous le demandent tous les personnels.

En conclusion, M. le Président, même si nous ne sommes pas comme un certain Adolphe Glandu, connu pour sa grande capacité à coller au mieux de l'actualité, nous avons la volonté farouche de défendre et d'exiger le respect effectif du travail et de l'intégrité de tous les agents de ce département et ce au delà de simples discours ou d'une posture de circonstance.

Vous qui avez toutes les déclarations liminaires du **SNADGI-CGT 43** sous la main, prenez le temps de les relire. Vous remarquerez que les positions que nous défendons ne sont pas à géométrie variable. Bien des fois l'administration aurait gagné à nous écouter et trop souvent elle n'aurait pas été obligée de faire le contraire de ce qu'elle avait imposé précédemment avec, cerise sur le gâteau, de substantielles et réelles économies. Même les ambitions personnelles, compréhensibles dans l'absolu, ne justifient pas les trop nombreuses et parfois spectaculaires contradictions dans le discours et surtout dans la mise en place des évolutions que nous subissons systématiquement.

Franchement, même si l'époque favorise la posture jusqu'à l'imposture, on ne peut demander à la très grande majorité de vos agents d'épouser la philosophie précédemment évoquée.